

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

**DEMANDEUR**

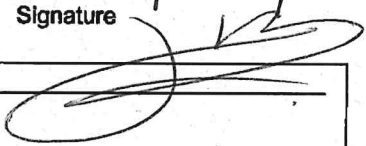
Je soussigné(e), BROGUERIE David Président Café Flo

Profession :  
Domicilié(e) : 12 place de la mairie 81150 FLORENTIN

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie à .

Du à 28 août à 10h  
Au à 28 août à 20h.

Pour le motif → journée porte ouverte  
Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18/05/22  
Signature 

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire Florentin, DUBOË Jean-Narc  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu  
Vu  
Vu

Vu la demande ci-dessus,  
ARRÊTÉ :  
Article unique - , ( ) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de <sup>catégorie</sup>, le CAFÉ Flo pour la <sup>1<sup>re</sup></sup> journée  
porte ouverte le dimanche 28 Août 2022 de 10H00 à 20H00

Pour le motif à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Florentin, le 08 AOUT 2022  
L'Adjoint au Maire

